ART. PREMIER N° 1214

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 1214

présenté par M. Boudié

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 285, substituer au mot :

« pour »,

les mots:

« et dans l'objectif de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.